



L'impact économique des aides départementales à la restauration du patrimoine

Mars 2008

L'agence Côtes d'Armor Développement, en partenariat avec le Conseil Général et les organisations professionnelles concernées¹, a conduit une étude visant à évaluer «*l'impact économique des aides départementales en faveur de la restauration du patrimoine*».

Par ses politiques, et à travers différents dispositifs d'aides², le Conseil Général contribue en effet à la conservation, à l'entretien et à la restauration du patrimoine bâti costarmoricain. Il attribue ainsi en moyenne chaque année près de 1,5 million d'€ d'aides à des maîtres d'ouvrages publics ou privés.

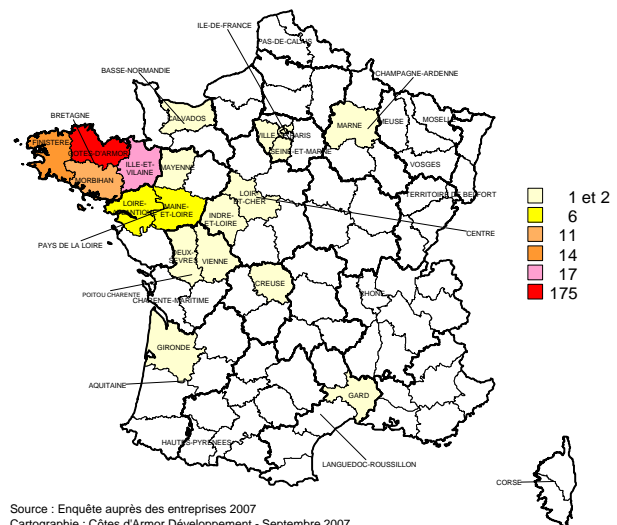
167 chantiers, localisés sur 102 des 373 communes du département et d'un montant global de 11,2 millions d'€ HT ont été accompagnés par le Conseil Général des Côtes d'Armor en 2006. La contribution départementale représentait 13% du montant des travaux soit l'équivalent d'1€ de subvention pour 8€ de travaux.

Afin d'appréhender plus précisément l'impact économique de ces politiques, une enquête a été conduite auprès de 246 entreprises ayant réalisé en 2006 des travaux pour le compte de collectivités territoriales, d'associations ou de propriétaires privés.

Cette étude avait en particulier pour objectif de mesurer les effets des politiques départementales sur le développement du chiffre d'affaires des entreprises, de leurs emplois et, de manière induite, sur l'économie locale (restauration, hébergement...).

Elle a également été l'occasion de mettre en évidence les besoins en personnel et en qualification des entreprises ainsi que, par exemple, les difficultés d'approvisionnement auxquelles elles sont confrontées lorsqu'elles interviennent dans le domaine de la restauration de certains patrimoines architecturaux.

Localisation des 246 entreprises enquêtées



Source : Enquête auprès des entreprises 2007
Cartographie : Côtes d'Armor Développement - Septembre 2007

Les résultats de l'enquête montrent que les entreprises qui interviennent sur les chantiers engagés en Côtes d'Armor sont majoritairement costarmoricaines (175 des 246 entreprises soit 71%). Les aides du Conseil Général profitent également à des entreprises implantées dans les autres départements bretons (17%), voire à l'extérieur de la Bretagne (12%).

¹ FFB 22, CAPEB 22, Groupement National des Entreprises de Restauration des Monuments Historiques, CFAB, Chambres de Métiers des Côtes d'Armor.

² Les politiques du Département dans ce domaine sont organisées en 4 catégories :

- le patrimoine classé Monument historique public et privé,
- le patrimoine inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques public et privé,
- le patrimoine non protégé : patrimoine rural non protégé public et privé (chapelles, lavoirs, croix, fours à pain, colombiers...), le patrimoine labellisé des Petites Cités de Caractères et des Communes du Patrimoine Rural,
- les églises paroissiales non protégées.

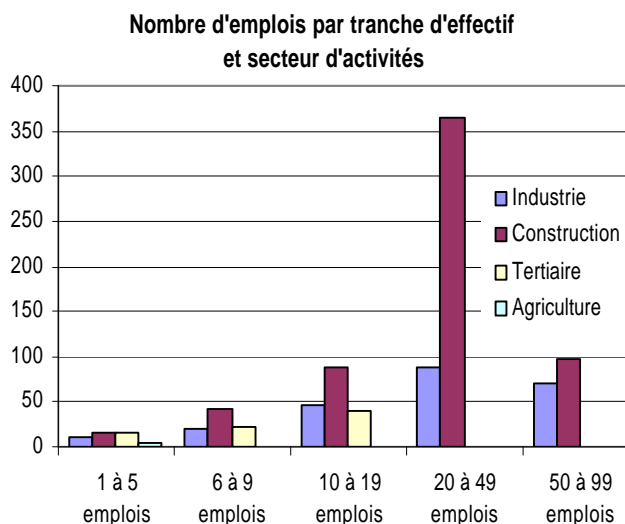
Ils mettent également en évidence l'importance des aides du Conseil Général dans l'équilibre financier des investissements publics et privés et donc, indirectement, leur impact réel pour les entreprises qui, sans l'existence de ces aides, verraient nécessairement le volume de travaux baisser.

Activités et effectifs des entreprises

Les 59 entreprises, dont les réponses ont pu être exploitées totalement, représentent un volume de près de 1.000 emplois.

A des degrés variables, tous les secteurs d'activités sont représentés dans cet échantillon : bien évidemment, et en premier lieu, celui de la construction mais également certaines filières relevant des secteurs de l'industrie, du commerce, des services ou, plus marginalement, des travaux agricoles.

Il s'agit, pour moitié, d'entreprises de petite taille (effectif < à 10 personnes) qui ne regroupent, cependant, que 14% des effectifs totaux.



Quelques «grandes» entreprises (16 au total), qui emploient plus de 20 personnes, concentrent les 2/3 de l'effectif global (soit 620 personnes). Elles relèvent principalement du secteur de la construction et, dans une moindre mesure, de l'industrie. Les entreprises des secteurs du commerce et des services sont en général de petite taille. 8 comptent moins de 5 emplois, une majorité d'entre elles n'ayant qu'un seul, voire aucun salarié.

Les entreprises costarmoricaines se distinguent par une proportion plus grande de petites entreprises. Au nombre de 38, elles représentent 57% du volume global des emplois (528).

Une grande partie des entreprises (40%) a fait le choix de se spécialiser dans le domaine de la rénovation et de la protection des patrimoines bâtis. Toutefois, plus d'un 1/3 des établissements a conservé une activité artisanale fondée sur une relative polyvalence.

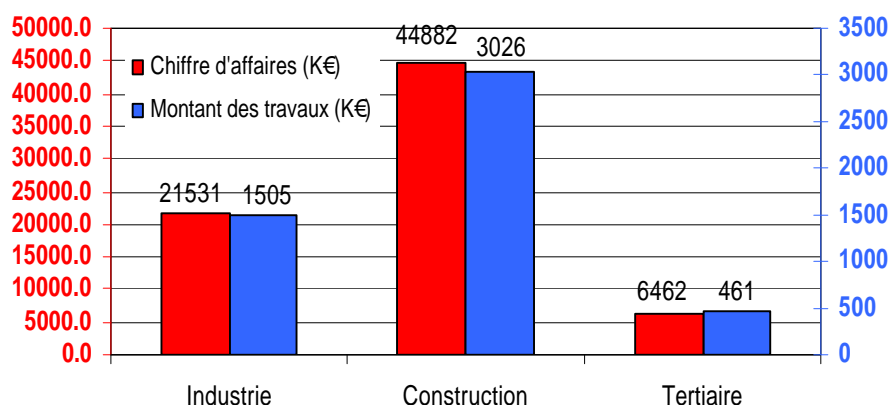
Le chiffre d'affaires (CA)

Sur les 59 entreprises, 47 ont communiqué leur chiffre d'affaires 2006. Cumulé, il s'élève à 73 millions d'€, 8% (soit 5,8 millions d'€) étant générés par les «chantiers patrimoine». Cette part, non négligeable, varie selon le degré de spécialisation des entreprises. Une dizaine, très spécialisée, déclare que les chantiers de restauration du patrimoine entrepris en Côtes d'Armor participent pour 20% à 60% de leur CA.

La répartition du CA global par secteur d'activités montre que c'est tout naturellement celui de la construction qui est le premier bénéficiaire financier (62% du CA total contre 30% pour les entreprises du secteur industriel).

Pour ce qui est de l'impact sur l'emploi des «chantiers patrimoine», celles qui ont répondu à cette question ont majoritairement (à 66%) souligné qu'ils avaient au moins permis de maintenir l'effectif dans leur entreprise. Un quart des entreprises estime qu'ils ont généré la création d'emplois (25 au total), majoritairement localisés en Côtes d'Armor. Près de la moitié des entreprises a, d'autre part, déclaré avoir eu recours à des emplois intérimaires, la branche construction étant le principal employeur de cette catégorie de personnel.

Chiffre d'affaires total et montant des travaux en 2006 par secteurs d'activités



Les difficultés des entreprises

Cette étude a également mis en évidence divers problèmes auxquels sont confrontées les entreprises qui œuvrent dans ce secteur d'activités. Les besoins en personnel qualifié sont largement évoqués (maçons, menuisiers, charpentiers...), ce qui corrobore parfaitement les résultats du travail réalisé par les ASSEDIC et l'UNEDIC sur les «*Besoins en main d'œuvre des entreprises en 2007*».

Leur charge de travail, mais aussi les délais de paiement souvent trop longs, sont indiqués comme étant les principaux motifs de refus de réponse à des appels d'offres ou à des propositions de chantiers. Les difficultés d'approvisionnement en certains matériaux (ardoises, dalles, schistes, bois...) sont également signalées comme constituant des contraintes lors de la réalisation de ce type de chantiers.

Conclusion

Le Département des Côtes d'Armor, à travers ses politiques, contribue indéniablement, d'une part, à la conservation et à l'entretien du patrimoine bâti costarmoricain et, d'autre part, au maintien et au développement de certaines de ses entreprises.

Si cette étude révèle un certain nombre de problèmes rencontrés par les entreprises, elle permet aussi de mieux cerner l'impact économique et social, non négligeable, des politiques du Conseil Général des Côtes d'Armor en faveur du patrimoine bâti. Certaines entreprises n'hésitent pas à déclarer qu'en l'absence de soutiens financiers publics, bon nombre de chantiers de restauration ne pourraient être réalisés, avec les conséquences néfastes sur le patrimoine mais aussi sur la vie locale.

La limite de l'étude qui a été conduite résulte du fait qu'elle n'est fondée que sur les données transmises par les 59 entreprises (1.000 emplois) ayant répondu correctement à l'enquête sur les 246 établissements qui, en 2006, ont conduit en Côtes d'Armor des chantiers aidés par le Département.

Il conviendrait, pour approcher plus encore la réalité de l'impact des politiques départementales, de prendre en compte tous les emplois, directs et indirects, ainsi que les chiffres d'affaires générés par l'ensemble du patrimoine bâti (gestion, entretien, communication, accueil, visite, animation, manifestations, hôtellerie, restauration, transports, commerce, location de biens immobiliers...).